

# REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITE



**Etablissement : Centre culturel Rachel Félix**

**N° d'établissement : X**

Adresse : 4/6 avenue de Domont 95160 Montmorency

Catégorie : 3 Type : L, R

Date de mise à jour : 16/10/2019

➔ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous :

Oui

Non

➔ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

Oui

Non

Sans objet





## Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

- Le personnel est formé
- Le personnel sera formé
- Sans Objet



## Matériel adapté

- Le matériel est entretenu et réparé  Oui  Non
- Le personnel connaît le matériel  Oui  Non



## Consultation du registre public d'accessibilité :

- A L'accueil  Sur le site internet



## Services / équipements présents dans l'établissement :

### Stationnement adapté

Présence d'une place de stationnement adapté. La largeur de la place est insuffisante toutefois il ne s'agit que du marquage et l'espace à côté permet une utilisation en toute autonomie.

### Abords

Le cheminement est légèrement en pente mais respecte toutes les exigences de stabilité, de contraste et de guidage.

### Accès au bâtiment

Les portes d'accès sont suffisamment larges et l'espace dans le SAS est suffisant pour permettre leurs manœuvres sans difficulté.

### Accueil

La banque d'accueil est facilement repérable et dispose d'un espace adapté pour les personnes en fauteuil roulant.

### Sanitaire

Des cabinets d'aisance adaptés sont présents au RDC et au R+1. Le sanitaire du RDC est accessible à l'exception du lavabo dans les parties communes et du lave main situé dans un angle. Le sanitaire du R+1 est plus difficile d'utilisation.

### Salles d'activités (Art, musique, langues)

Les salles sont réparties sur le RDC et le R+1. Les portes d'accès sont conformes de même que les circulations y menant. Le R+1 est desservi par un élévateur et un escalier sécurisé (hormis les nez de marches non contrastés).

## Vestiaires

Des vestiaires collectifs sont présents au RDC et au R+1. Tout deux ont des patères implantées trop haut.

## Salle de spectacle

Salle accessible depuis le RDC sans difficulté. Les sièges de la première rangée sont modulables pour accueillir des personnes en fauteuil roulant.

## Ludothèque

Porte d'accès trop étroite. Les circulation à l'intérieur de la ludothèque sont conformes

# Certaines prestations ne sont pas accessibles

## 1. Sanitaire R+1



La barre d'appui actuelle ne permet pas le transfert sur la cuvette. Le lave main est implanté à une hauteur de 0,90m



Ce service sera accessible le : projet de restructuration à définir



Ce service ne sera pas accessible (voir l'autorisation)

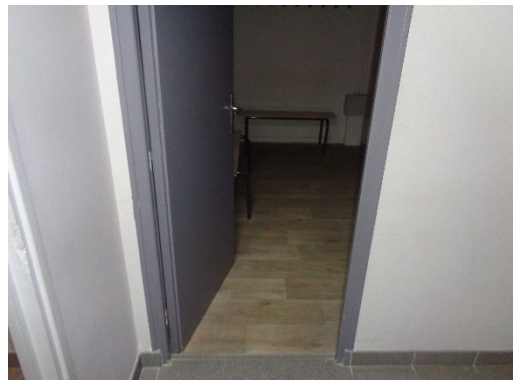


Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation

## 2. Vestiaire RDC



La largeur de passage utile n'est que de 0,75m



Ce service sera accessible le : projet de restructuration à définir



Ce service ne sera pas accessible (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation

### 3. Salle de Gymnastique (RDC) et salle de Yoga (R+1)



La largeur du vantail couramment utilisé est inférieure à 0,77m. Les accès présentent des plans inclinés pour palier aux écarts de niveaux toutefois cela ne permet pas de manœuvrer correctement les portes



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation

### 4. Salle de Gymnastique (RDC) et salle de Yoga (R+1)



La largeur du vantail couramment utilisé est inférieure à 0,77m.



Ce service sera accessible le : projet de restructuration à définir



Ce service ne sera pas accessible (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation

## Modalités de maintenance des équipements d'accessibilité

Type d'équipement	Date d'intervention	Description
<i>EPMR</i>		


## Formation du personnel

Dates	Nom de la formation	Nom des Participants



## Les pièces administratives

- Établissement nouvellement construit : l'attestation d'achèvement des travaux
- Établissement conforme aux règles d'accessibilité au 31 décembre 2014 : l'attestation d'accessibilité
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée : le calendrier de la mise en accessibilité de l'établissement
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée comportant plus d'une période : le bilan des travaux et des autres actions de mise en accessibilité réalisés à la moitié de la durée de l'agenda
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée achevé : l'attestation d'achèvement
- Les arrêtés préfectoraux éventuels accordant les dérogations aux règles d'accessibilité
- Établissement sous autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public : la notice d'accessibilité
- Le document d'aide à l'accueil des personnes handicapées à destination du personnel en contact avec le public élaboré par le ministre en charge de la construction
- ERP de 1<sup>ère</sup> à 4<sup>e</sup> catégorie : une attestation signée et mise à jour annuellement par l'employeur décrivant les actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs